

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT

Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

n° 20260224_D_052

Commission :
Culture - Patrimoine

**Objet : Subvention à
l'école de musique
Musica'LS**

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance explique au Conseil Communautaire d'accorder que compte-tenu des efforts importants réalisés par l'association Musica'ls (optimisation des cours et du fonctionnement, refonte des tarifs...) mais également de l'inflation subie sur les salaires des professeurs, il est proposé de maintenir la subvention de 151 000 €. Un bilan à mi-parcours vers mai-juin sera réalisé.

Commission	Montants prévisionnel 2026	Février en fonction des résultats N-1	2 ^{ème} acompte en Avril	Solde en juillet	Versement EAC Août
Musica'LS *	146 000,00€ + 1 x 5 000 € (interventions)	36 500,00 €	54 750, 00 €	54 750,00 €	5 000 € sous réserve de mise en œuvre d'un projet annuel validé par la CCLS avec les ALSH et EAJE du territoire

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois
et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture La Secrétaire de séance

043-244301131-20260224-20260224_D_052
Reçu le 06/03/2026